

# LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 25 Vendémiaire, an IX.



## AUTRICHE.

*De Vienne, le 2 octobre (10 vendémiaire).*

La gazette de la cour publie aujourd'hui la convention conclue le 20 septembre pour la promulgation de l'armistice entre les deux armées. Il est dit dans le préambule : « En conformité de cette transaction qui a pour objet d'accélérer la paix, les nombreuses garnisons qui étoient à Philipsbourg, Ulm & Ingolstadt, en ont été retirées avec l'artillerie, les munitions & autres provisions; d'autant que ces places se trouvoient dans la ligne de démarcation française fixée par la convention du 15 juillet, & dans un assez grand éloignement des différens corps de troupes autrichiennes; qu'enfin elles étoient dans un état de dépendance extrême relativement à leur approvisionnement ».

Malgré toutes les apparences de paix, on continue avec la plus grande activité les préparatifs de guerre. Beaucoup de jeunes gens, tant de la capitale que des autres villes, s'enrôlent dans le corps franc; ce qui ne porte aucun préjudice au recrutement des régimens, parce que l'on n'admet point de conscrits parmi les volontaires.

Les lettres les plus récentes de Prague, nous apprennent que la santé de l'archiduc Charles s'est améliorée. S. A. R. assista le 2 octobre aux manœuvres militaires qui eurent lieu dans la plaine de Buhna.

## ALLEMAGNE.

*D'Augsbourg, le 9 octobre (17 vendémiaire).*

M. Denys, poète de la cour, & directeur de la bibliothèque impériale à Vienne, vient de mourir à l'âge de 71 ans.

M. de Kotzebue étoit, il y a deux ou trois ans, directeur du théâtre de la cour de Vienne; on lui fit, comme à tant d'autres, la réputation de démocrate, & il reçut son congé avec une pension de 1000 florins, qu'on lui donnoit la liberté de dépenses hors des états héréditaires. Il est aujourd'hui directeur du théâtre allemand de la cour de Pétersbourg, avec douze mille roubles d'appointement, logement, équipages de la cour, rang de colonel & autres faveurs, outre la jouissance utile d'une terre de la couronne, qui produit trois mille roubles par an. Ainsi va le monde.

M. le comte de Bellegarde, général en chef de l'armée d'Italie, est né, comme on sait, en Savoie, d'où sa famille est originaire. Il a été élevé à Dresde, où son père étoit ministre de la cour de Vienne. A une belle figure, il joit les talens de courtisan au plus rare degré, & paroît avoir été destiné par la nature & par l'éducation à jouer un rôle brillant dans la carrière diplomatique plutôt encore que dans la carrière militaire.

C'est sans fondement qu'on avoit dit l'archiduc Charles dangereusement malade. Il a assisté, le 2, aux manœuvres militaires qui ont eu lieu dans la plaine de Buhna; près de

Prague. Le 29 septembre, il avoit donné une fête au lord Nelson, au comte & à la comtesse Hamilton, qui partirent, le 30, de Prague pour Hambourg.

Suivant des lettres de Vienne, du 3, le départ du baron de Thugut pour Venise est différé; la reine de Naples, le lord Minto, s'intéressent vivement à faire rester à Vienne ce ministre, comme pouvant donner à son successeur des renseignements importans sur les affaires générales de l'Europe.

*De Francfort, le 9 octobre (17 vendémiaire).*

Il s'est fait depuis six ans un changement remarquable dans le système militaire, en ce qui concerne les forteresses. Jadis, un général n'auroit pas osé s'avancer en pays ennemi, avant d'avoir fait tomber celles qu'il laissoit derrière lui; & dès qu'une forteresse étoit bloquée ou assiégée, l'armée principale devenoit armée d'observation, jusqu'à la reddition de la place. Aussi le plus souvent, il n'étoit question dans une campagne, que d'une ou deux forteresses prises à la suite d'une grande bataille, & l'Europe entière avoit les yeux fixés pendant six mois sur une place telle que Turin, Philipsbourg, Berg-op-Zoom, &c., comme si le succès ou la levée d'un siège avoit dû décider du sort des puissances belligérantes.

Dans la présente guerre, plus de 100 forteresses ont été prises par les Français, sans que les armées conquérantes aient été pour cela retardées dans leur marche. Nous venons d'en avoir encore un exemple frappant dans les trois places que la convention de Hohenlinden a fait tomber en notre pouvoir.

Le général Moreau n'avoit laissé derrière lui, pour les blocus, que des forces tout au plus égales aux garnisons qui les défendoient. Ainsi, Philipsbourg, dont la garnison étoit de six ou sept mille hommes, étoit bloquée par la division Delaborde, qui ne comptoit pas plus de six mille hommes; il est vrai que cette place, entourée de marais, n'a que deux débouchés, qu'il suffit de garder pour assurer le blocus. La ville d'Ulm, où l'on comptoit 10 mille hommes, a été bloquée par la division Colaud, qui n'avoit que neuf mille hommes, & qui étoit obligée d'observer la place sur l'une & l'autre rive du Danube. Il en étoit de même à Ingolstadt, dont la garnison de huit mille hommes, étoit bloquée des deux côtés du Danube par la division Souham, qui ne comptoit que sept mille hommes. Autrefois ces trois places auroient occupé plus de 60 mille hommes.

Cette nouvelle tactique étoit cependant indiquée par le simple bon sens. C'est pour avoir suivi la vieille routine que le maréchal Suwarow a manqué, l'année dernière, la conquête entière de l'Italie. Au passage du Tesin, il avoit une telle supériorité de forces sur l'armée, ou plutôt sur les débris de l'armée française, que si ce vieux général avoit poussé vivement ses attaques au mois de mai, il auroit probablement réussi à déloger les français des Alpes & des Apennins, avant que Macdonald pût arriver à leur secours, du fond du royaume

de Naples, où le directoire avoit, en quelque sorte, isolé 30 ou 35 mille hommes. L'histoire, en louant la fermeté courageuse du général Moreau & de cette poignée de braves, qui se maintinrent si glorieusement, pendant six semaines, dans les positions de la Bormida & du Tanaro contre des forcés aussi supérieurs, ne manquera pas d'observer en même tems l'avantage de la nouvelle tactique sur l'ancienne, & quelles fautes le général Suwarow commit en combattant suivant les regles de celle-ci, contre les français qui avoient adopté celle-là.

*De Stutgard, le 10 octobre (18 vendémiaire)*

Le prince héréditaire de Bade, a passé ici la nuit dernière, allant de Carlsruhe à Amberg.

Il a passé hier un courrier français, qui a dit être porteur d'un passeport pour M. de Cobentzel.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Rennes, le 18 vendémiaire.*

Le citoyen Maignant, instituteur, a adressé la lettre suivante aux administrateurs de notre commune.

« Citoyen préfet & autorités constituées, en partageant les vifs sentimens d'allégresse qui vous animent dans ce jour du 1<sup>er</sup> vendémiaire, le citoyen Maignant, instituteur en chef d'une maison d'éducation à Rennes, ne croit pas mieux manifester les siens, & célébrer plus dignement cette fête à jamais mémorable pour tous les vrais patriotes, qu'en vous priant d'agréer, & de vouloir bien faire agréer par le gouvernement, l'offre de créer des places gratuites dans son institution, pour huit pauvres enfans, fils de défenseurs de la patrie, morts au champ d'honneur, en combattant pour la liberté. Ainsi, citoyen préfet & autorités constituées, si vous en connoissez dans la détresse ou dans un état peu aisé, un seul mot de vous (comme étant l'organe du gouvernement) lui suffira pour se dévouer, de tout son cœur, à les instruire dans les connoissances de première nécessité, &c. Il s'efforcera de leur inspirer des vertus, des mœurs, & de leur faire acquérir des talens, afin de les mettre dans le cas de marcher sur les traces de leurs peres, en se dévouant entierement pour la patrie, & se rendre dignes par-là de ses récompenses, autant par leurs vertus que par leurs connoissances. Il vous prie, en acceptant l'offre de ses vœux & l'assurance de son respect, de vouloir bien aussi être auprès du gouvernement l'interprète de son dévouement le plus inviolable à la république, à ses concitoyens, & à vous en particulier ».

L'administration a arrêté l'inscription de cette lettre au registre de la commune, & l'a fait publier dans le journal du Département du Nord-Ouest.

*De Maestricht, le 15 vendémiaire.*

Le préfet a adressé aux maires de la sous-préfecture du premier arrondissement la circulaire suivante :

« Je vous annonce, citoyens, que rien ne s'oppose aujourd'hui à la restitution en faveur des ministres du culte, c'est-à-dire des curés légalement investis de leur bénéfice, des biens & revenus qui en formoient la dotation; pourvu que les titulaires justifièrent préalablement qu'ils ont fait la promesse prescrite par l'arrêté des consuls, du 7 nivose dernier. Le refus qu'ils auroient fait dans le tems du serment prescrit par la loi du 18 fructidor an 5 ne doit point les priver des avantages de cette réintégration; il

suffit qu'ils aient fait la simple promesse prescrite par l'arrêté susdit.

Ainsi, s'il est dans vos communes des ministres du culte, c'est-à-dire des titulaires des cures qui aient fait la promesse & qui soient restés jusqu'aujourd'hui privés des revenus curiaux dont ils jouissoient précédemment, prévénéz-les qu'il sont admis à leur réintégration dans cette jouissance; mais que pour y parvenir ils devront m'adresser leurs demandes qu'ils accompagneront d'un extrait de promesse prescrite, laquelle piece, signée des ministres mêmes & certifiée par vous, devra énoncer s'ils ont prêté le serment exigé par les loix des 7 vendémiaire an 4 & 18 fructidor an 5, & à quelle époque ce serment a été par eux prêté. Je desire beaucoup connoître cette dernière circonstance, afin que je puisse faire remonter à l'époque de la prestation du serment, celle de la jouissance des biens & revenus dont ces ministres n'ont été privés que par suite d'une trop grande sévérité.

D'après ces dispositions, citoyens, le sort de vos ministres du culte n'est plus incertain; fideles & soumis aux loix de leur pays, non-seulement ils sont protégés par ces loix & dans leur personne & dans leur ministère, mais encore le gouvernement leur offre la restitution des moyens propres à fixer leur sort & à leur faire oublier les privations que leur a fait éprouver l'ancien état des choses. Ainsi par le dévouement de vos ministres, vous voyez restituer les maisons presbytérales & les biens curiaux. Quelle source de bienfaits dans ces dispositions en faveur d'une commune! car si un ministre du culte est à même de vivre sans le besoin de ces revenus par suite de ses ressources personnelles, quelle jouissance pour lui que celle d'en faire usage en faveur des indigens de sa commune. Je termine en vous prévenant qu'il ne peut être opéré la restitution d'aucun bien vendu, & en vous recommandant de donner à la présente la plus grande publicité.

Je vous salue,

J. H. B. FERRAND.

Le secrétaire de préfecture, J. M. REINTJENS.

*De Strasbourg, le 21 vendémiaire.*

Les troupes autrichiennes & d'Empire ont actuellement évacué les trois forteresses d'Ulm, d'Ingolstadt & de Philipsbourg, qui viennent d'être occupées par les troupes françaises. L'approvisionnement de ces forteresses a été vendu par enchères; nos commissaires des guerres en ont acheté une partie. Les garnisons renforcent l'armée autrichienne en Franconie & dans le Haut-Palatinat; leur nombre est évalué à près de vingt mille hommes, dont plus d'un tiers de troupes d'Empire.

La forteresse d'Ulm doit être démolie; on assure qu'un grand nombre de paysans de la Souabe a été mis en réquisition à cet effet; ils démoliront ce qu'ils ont construit depuis trois ans. Philipsbourg ne sera rasé qu'à la paix avec l'Empire; & Ingolstadt doit dans la suite également être démolie.

Les dernières lettres de Vienne nous annoncent que M. de Thugut a reçu ordre de S. M. l'empereur de se rendre de suite à Venise, pour y être installé en qualité de gouverneur autrichien. M. le comte de Cobentzel est arrivé à Vienne; il est tous les jours en conférence avec le ministère: ses instructions sont prêtes, et il partira incessamment pour Lunéville. Depuis le renvoi de Thugut, la reine de Naples paroît avoir perdu de son influence, quoique le nouveau ministre Lehrbach soit attaché à son

parti; mais on croit que les circonstances et la situation des affaires obligeront la maison d'Autriche de souhaiter de bon cœur la conclusion de la paix, et de faire tous ses efforts pour l'obtenir.

*De Lunéville, le 20 vendémiaire.*

Le général Bellavoine commande ici sous les ordres du général Clarck, dont le train de maison est arrivé de Paris. Un nombre considérable d'ouvriers de tout genre sont employés au château où doivent se tenir les séances du congrès. Le logement provisoire de M. le comte de Cobentzel est prêt: on attend ce ministre vers la fin du mois. On ignore s'il se rendra à Paris. Notre garnison sera composée de cinq bataillons de grenadiers & d'un régiment de cavalerie.

*De Chartres, le 21 vendémiaire.*

La diligence de Nantes à Paris a été attaquée dans les monts de traversée du bois de Souches, à une portée de fusil de Chambrond, par huit à dix brigands, & leur a échappé par le courage & le sang-froid du postillon, vicillard de soixante-quinze ans, dont soixante de service. Ce brave homme, nommé René, postillon à Courville, a essuyé un feu de peloton de huit coups de fusil; qui lui ont criblé la cuisse droite & le bras droit. Il n'a perdu la tête ni quitté sa selle; il a conduit sa voiture ventre à terre l'espace d'une lieue, sans que les brigands aient pu le rejoindre; mais perdant son sang & ses forces, il a été obligé de monter dans la diligence & de céder sa place au conducteur jusqu'à Courville. Ses blessures ne sont pas dangereuses, mais il ne pourroit continuer son service. Le préfet lui a fait remettre un secours provisoire de 100 francs.

*De Paris, le 24 vendémiaire.*

Par arrêté du 22 vendémiaire, le citoyen Legrand, secrétaire-général des postes, est nommé, par *interim*, commissaire central du gouvernement à la place du citoyen Laforest, en mission à Lunéville.

— Le consul Lebrun donna hier un dîner au premier consul, pour l'anniversaire de son arrivée à Paris. Il y avoit 80 ou 90 personnes. Le consul Cambacérés, les présidents des autorités constituées, les ministres, les conseillers d'état, des sénateurs, des tribuns, &c., y ont assisté. Le dîner a eu lieu dans la galerie décorée par les statues des grands hommes. La musique étoit cachée derrière un transparent qui représentoit le génie de la France, ramenant la paix & l'abondance; les statues de Duquesne & de du Guesclin, regardoient le génie de la république & monroient Bonaparte. A droite & à gauche du transparent, étoient des trophées en l'honneur des armées d'Egypte & d'Italie. Les bustes de Kleber, de Desaix & de Cafarely étoient au-dessous. Après le dîner, on a lu au héros de la France des vers du citoyen Creuzé, sur la mythologie d'Ossian.

— Les braves du camp d'Amiens ayant appris le complot formé contre le premier consul, ont demandé avec la plus vive instance de venir à Paris. Il a été permis à cinquante d'entr'eux de venir hier exprimer au premier consul les sentimens de leurs camarades; ils se sont présentés à lui le sac au dos, & l'ont harangué avec l'accent de l'indignation & du dévouement.

— Le ministre des finances invite ses concitoyens à se conformer à la loi du 13 brumaire an 7, qui assujettit au

timbre tous mémoires & pétitions adressés aux autorités constituées, & les prévient que faute de cette précaution lesdits mémoires & pétitions ne seront point répodus.

— Le fait inséré dans la *Gazette de France*, & répété aujourd'hui par la plupart des journaux, relatif à une femme en couche assassinée en présence même de la sage-femme qui lui avoit donné ses secours, est absolument faux & contourné.

— Le modele du rocher Lybique, sur lequel sont figurées les pyramides de Ghizé, exécuté sous la direction & d'après les dessins du citoyen Grobert, a été déposé par ordre du gouvernement dans la salle de minéralogie du *muséum*, d'histoire naturelle.

— On assure que la Hollande desire & aura un nouveau gouvernement & une nouvelle constitution à la paix. Mais qu'entend-on par nouveau gouvernement?

— Les républicains du Piémont ont appris, avec des transports de joie, que le citoyen Bossi étoit à la tête du gouvernement provisoire de Turin.

— L'anarchie est à son comble à Gènes, et sous prétexte d'y planter des arbres de la liberté, elle seme par-tout le désordre et la terreur.

— Le bruit se répandit hier que M. de Lehrbach avoit donné sa démission du ministère des affaires étrangères: d'autres assurent qu'il n'a pas encore pris le porte-feuille.

#### PRÉFECTURE DE POLICE.

Paris le 25 vendémiaire, an 9.

#### Ordre aux Italiens réfugiés.

Vu l'arrêté des consuls en date du 14 floréal an 8, portant: 1°. que tous les italiens réfugiés en France pour suite de l'invasion de l'Italie, par les armées impériales, se rendront à Bourg, département de l'Ain; 2°. que les femmes, les enfans & les hommes, âgés de plus de 50 ans, sont exceptés de cette disposition:

Vu la lettre du ministre de la police générale au préfet de police de Paris, en date du 4 fructidor an 8, portant que tous permis de résider, obtenus par plusieurs italiens réfugiés antérieurement à l'époque du 14 floréal an 8, se trouvent annullés de droit par la promulgation de l'arrêté des consuls;

Il est enjoint à tous les Italiens réfugiés qui ne sont pas compris dans les exceptions de l'article II dudit arrêté, ou qui n'ont pas obtenu d'exemptions du ministre de la police générale, postérieurement au 14 floréal an 8, de se présenter de suite à la préfecture de police, ou il leur sera délivré les passe-ports nécessaires pour se rendre à Milan.

Ceux qui ne se conformeront pas au présent ordre, seront arrêtés & conduits de brigade hors du territoire de la république française.

*Le préfet de police, signé, DUBOIS.*

#### Au rédacteur du Publiciste.

Paris, le 24 vendémiaire an 9.

Un étranger, avez-vous dit hier dans votre journal, étoit surpris que l'on n'eût point substitué au mot *barrières de Paris*, celui de *propylées* (portes d'avant). Ces sortes de questions ou de discussions annoncent la paix dont nous jouissons, & nous rappellent ces siècles antiques où les rois ne se faisoient la guerre autrement que par des énigmes ou

des problèmes, dont la solution intéressoit autant leur honneur, qu'une victoire remportée par la force des armes.

Puisque chacun dit un mot sur la langue grecque, je vous dirai le mien. J'ai toujours été surpris qu'au mot de *Tuileries* on n'ait pas substitué celui de *Céramiques*, qui veut dire la même chose. Il y avoit à Athènes une belle promenade publique, construite sur un terrain où l'on avoit fait de la brique, & cette promenade avoit le nom de *promenade des Tuileries*. Les Grecs l'appelloient donc *Céramiques*, qui signifie *tuile*. Ce mot me paroit plus harmonieux; il convient parfaitement à notre belle promenade des *Tuileries*.

V.....

## VARIÉTÉS.

Je rencontrais hier plus de mendiants que de coutume, & je n'en fus point surpris. L'approche de l'hiver, les ravages de la guerre, la cessation des travaux, le libertinage, sont des causes de mendicité plus actives & plus fortes que toute la vigilance de la police; lorsque celle-ci les chasse par une porte, ils reurent par l'autre. Ils palissent comme la venime qui les ronge. Mais je les vis sans émotion. Mon cœur ne s'ouvrit point à la pitié, ni ma bourse à leurs besoins.

D'abord, tous ceux que je rencontrais étoient jeunes, grands & valides; malgré leur bras en écharpe, ou leurs yeux pochés, ou leur jambe desséchée; & ces grands fainéants, hideux enfans de la crapule & du libertinage, véritables polytypes de la société, m'ont dans tous les tems inspiré plus de mépris que de compassion. Ensuite, je ne puis oublier que la plupart de ces vagabonds sont des outils de révolution, & furent au commencement de la nôtre les bourreaux de leurs bienfaiteurs. Enfin, leur insolence me révolte plus que leur misère ne me touche. Ils demandent l'aumône comme un créancier brutal demande une dette. — L'aumône aussi est la dette du riche envers le pauvre. — Oui, quand elle est sollicitée par la faiblesse, par de vrais besoins, par des malheurs involontaires, & non quand elle est requise par l'insolence & la fainéantise. *Il y a deux choses qui me déplaisent et une qui me révolte*, dit un sage de l'antiquité, *un cheval relâché, et un vieillard amoureux et un mendiant effronté.*

L'un de ces coquins osa m'interpeller un jour, & me demander pourquoi je ne lui répondois pas, si je ne lui faisois pas l'aumône?

Leur manière de la demander n'est pas toujours la même; ils s'accroissent aux tems & aux personnes; aux personnes, en touchant quelquefois la corde de leur amour-propre, en importunant les plus pressés, en effrayant les plus timides; aux tems, en saisissant, comme ils peuvent, l'objet éventuel ou de la curiosité, ou de la compassion publique.

Il y a trois ans, les mendiants se disoient *rentiers*, pour obtenir apparemment du public les *miettes de pain* que le directeur refusoit à ceux-ci. On ne sortoit pas de chez soi, on ne traversoit pas une rue, sans être assailli de cette complainte: *Ayez pitié d'un pauvre-rentier ruiné par les malheurs de la révolution.*

Aujourd'hui que les rentiers sont payés, au moins autant que les besoins de la guerre le permettent, les mendiants ont pris un autre manège, & se sont créés tout-à-coup pères & mères d'une nombreuse famille. *Ayez pitié de ce pauvre père de famille chargé de cinq enfans*; voilà leur stratagème du moment, & ce stratagème ne seroit pas si bête, s'il n'étoit usé.

Il est certain que rien n'ébranle plus profondément le cœur humain; rien ne le pénètre d'un sentiment plus déchirant que le tableau d'un père de famille entouré d'enfans, mourant de faim, sans ressource pour la soulager, & n'implorant la pitié publique que par son silencieux désespoir. Mais les Bohémiens qui parcourent l'Europe depuis deux siècles en ont détruit le prestige.

Les prétendus *pères de famille* qui mendient sur les quais, sur les ponts, sur les places, à la porte des églises & des théâtres, ne sont que des singes & des copistes: ils trouvent plus de gens disposés à rire de leur fable, qu'à nourrir leur oisiveté. Le cœur reste froid & l'oreille fermée au récit de leurs malheurs. Voilà le mal; ne pourroit-on pas en trouver le remède? C'est à le chercher que les philosophes devoient s'appliquer; en cela ils rendroient un service important à l'humanité.

Les législateurs de toutes les nations ont fait de la mendicité un des principaux objets de leurs soins. Persuadés que l'oisiveté en

étoit la première cause, il assujettirent les gens oisifs à des peines rigoureuses. Les Egyptiens, dit Hérodote, ne souffroient ni mendiants, ni fainéants dans leur empire.

Lycurgue régla les obligations des citoyens conformément à leurs facultés.

« Il n'y aura dans notre république, dit Platon, ni mendiants, ni vagabonds; & si quel qu'un se livre à ce vil métier, les gouverneurs le feront arrêter sans délai ».

Les Romains chargèrent leurs censeurs de veiller soigneusement sur les mendiants, & de faire rendre compte à tous les citoyens de leurs tems & de leurs fortunes. Ceux qu'ils trouvoient en faute à cet égard étoient condamnés aux ouvrages publics.

Constantin commit une faute énorme en fondant de riches hôpitaux pour les mendiants: c'étoit les protéger; & dès qu'ils furent assurés de sa protection, plusieurs d'entr'eux aimèrent mieux courir le pays que de se faire nourrir à ses dépens. Les fainéants, les libertins, tous les mauvais sujets embrassèrent cette ressource, comme une profession qu'ils exercèrent avec tant de licence que les empereurs suivans, passant à une autre extrémité, condamnèrent à un esclavage perpétuel tout homme valide qui étoit trouvé mendiant dans les villes ou les campagnes.

Charlemagne, dont le vaste génie embrassoit toutes les parties de l'administration, défendit sous peine d'amende de faire l'aumône à des mendiants valides.

De pareils édits ont souvent été renouvelés en France, & presque toujours sans succès.

Ce qu'on n'a pu faire depuis quatorze siècles, on ne le fera point aujourd'hui, si on ne remonte à la source du mal.

La source du mal est dans l'oisiveté. La société est un vaste atelier où chacun doit trouver sa place & son emploi. L'art du gouvernement est de l'assigner.

La loi punit les voleurs: les voleurs ont commencé par être vagabonds. Pourquoi ne pas forcer ceux-ci à devenir des travailleurs utiles? Est-il nécessaire que les hommes soient criminels pour connaître de leurs actions?

On épargneroit bien des forfaits, si on s'occupoit moins de les punir que de les prévenir.

En 1614, l'excessive chaleur, la pauvreté des campagnes, la guerre & le luxe de la capitale y attirèrent, comme cette année, une foule de mendiants. La police en prit connoissance, défendit de leur faire l'aumône, en fit arrêter une partie, qu'elle renferma dans un hospice. Il ne manquoit à cette mesure, pour la rendre bonne, que d'avoir occupé tous ces bras fainéants & robustes. C'est ce qu'a fait depuis le gouvernement des États-Unis: c'est aussi ce que se propose de faire le gouvernement français. Il n'y a point d'âme généreuse que son premier magistrat ne conçoive, point de projet utile qu'il n'embrasse avec ardeur.

## Bourse du 24 vendémiaire.

Rente provisoire, 22 fr. 83 c. — Tiers consol., 56 fr. 25 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 1 fr. 70 c. — Bons d'arrérage, 86 fr. 25 c. — Bons pour l'an 3, 90 fr. 50 cent. — Syndicat, 80 fr. 00 cent. — Coupures, 80 fr. 00 cent.

*L'instituteur français*, ou Instructions familiales sur la religion, la morale & les loix; ouvrage périodique, destiné à l'instruction de la jeunesse, & dédié aux pères de famille; par un ami de l'humanité. Tous les mois il en sera publié un cahier de 48 pages. Le prix de l'abonnement est de 9 fr. par an, 4 fr. 50 cent. pour six mois, &c. On s'abonne à Epernay, chez les citoyens Warin, imprimeurs-libraires.

Le prospectus de cet ouvrage est écrit avec sagesse & donne une excellente idée des intentions & du talent de l'auteur.

*Abrégé historique* des livres de l'ancien testament, par Jérémie Riherd; trad. de l'allemand par J. J. Duvernoy-Neuville; 5 vol. in-8°. brochés. Prix, 9 fr. A Paris, chez Oufroy, libraire, quai des Augustins, n°. 55.

*Manuel à l'usage* des actionnaires de la loterie nationale, ou le Grand Cagliostro; 1 vol. in-8°. A Paris, chez Labrousse, libraire, place de la Monnaie, quai Conti.